



Arret période d'essai, quels sont mes droits assedics

Par **marjouille**, le **09/06/2008** à **10:19**

Indemnisé par les assedics depuis un an, je fais des remplacements chaque mois et en fonction des heures travaillées, je perçois un complément assedic. Je viens de trouver un cdd de trois, j'ai commencé à travailler, sans avoir signé l'arrêté préfectoral qui vaut contrat et au bout de deux jours j'ai informé que je ne souhaitais pas continuer cet emploi. Je n'ai pour l'instant ni renvoyé ce contrat, ni envoyé de lettre de démission, je souhaiterais en fait continuer à percevoir mes indemnités assedic, que dois je faire?